

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ...26/05/2023.....	
INTITULE DE L'ACTION : Journée du numérique PSE 2 ^{ème} édition.....			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	100
Play it	1950		
Condition publique	996		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation (accueil des professionnels café pour les parents)	200		
Achat de fournitures (à détailler) (3)		Autres financements (à préciser)	
		Fonds propre association	2080
Assurance	100		
Charge salariale :			
3 animateurs*100	300	Condition publique	
2 animateurs numériques*490 (temps de réunion préparation et de bilan)	980	Valorisation	996
Tracts, affiches			
Flyers /communication	150		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
7h*3 bénévole*10.85	227.85		227.85
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	4903.85	TOTAL	4903.85

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
-